

plus qu'elle ne servirait à rien, comme je l'ai fait moi-même ici, mais je n'ai pas le temps de résumer pour la Chambre ce qu'un journaliste de la *Presse canadienne* à Londres nous dit à ce sujet.

Je reviens maintenant à ce que je disais tout à l'heure lorsque le ministre de l'Expansion économique régionale est intervenu. Rubin aimait tellement la liberté que le ministre et le premier ministre ont dit: «Qu'il vienne.» Permettez-moi de vous lire ce qu'il dit. J'en sauterai certains passages, car ils sont trop grossiers.

• (4.10 p.m.)

Nous avons réussi à faire peur aux Américains. Nous avons combiné la jeunesse, la musique, le sexe, les stupéfiants et la rébellion avec la trahison—un mélange difficile à surpasser...

Ce sont les propos d'un homme auquel on a permis d'entrer au Canada et qui y a été reçu comme un prince. Ce sont là des sujets de discussions dans toutes les universités canadiennes. Je poursuis:

Ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle génération de gèneux, une nouvelle génération de personnes grotesques, folles, irrationnelles, sexy, furieuses, irrégulières, enfantines et forcenées.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A voir l'accueil qu'on lui a réservé, il est évident que certains remplissent toutes les conditions d'admissibilité à ces groupes. Il a dit que des gens attirent aujourd'hui la jeunesse par la musique, la drogue et le LSD; il a ensuite employé un mot court que je ne répéterai pas; il est connu et fait partie intégrante des discours de Rubin. Puis il a ajouté: «Faites de la subvention! C'est le devoir de tout jeune!». Le gouvernement l'a reçu. Quand on a finalement interdit à certains de ces individus d'entrer au Canada, Radio-Canada les a interviewés pour la télévision à Buffalo et leur histoire a été transmise dans tout le pays. Doit-on s'étonner du sentiment d'incertitude qui règne chez nous?

Je ne peux pas traiter en détail des articles proposés parce que le bill a subi la deuxième lecture. Voici ce que Walter Tarnapolsky, doyen de la faculté de droit à l'Université de Windsor, a dit du nouvel article 267B que l'on propose:

L'article interdit en fait le questionneur harcelant...

J'en parlais justement. Je continue:

... de sorte que ceux qui s'opposent à une déclaration non seulement réduisent l'Orateur au silence mais le rendent effectivement passible d'une poursuite.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je l'ai dit à maintes reprises, je ne m'oppose nullement aux dispositions du projet de loi qui ont trait au génocide, même si M. Frank Scott pense qu'elles sont inutiles. Combien de député on lu ses propos? Je n'ai pas toujours été d'accord avec lui, mais il a été un porte-parole brillant et éclatant de la CCF et, par la suite, du NPD dans le domaine des libertés civiles. Sa cause lui avait attiré une foule de partisans qui lui sont demeurés fidèles. J'aimerais bien savoir quand ce parti a rejeté les vues qu'il avait exprimées. Le 29 avril 1969, il suffisait de nommer cet homme pour que le silence règne, car il était le porte-parole de la liberté. De plus, je doute qu'il y ait un avocat au Canada affilié à la ligue des libertés civiles qui n'ait pas condamné ce projet de loi.

Qu'a dit le professeur Scott? Qu'il n'avait pas à indiquer qu'il s'opposait autant que quiconque à la propagande haineuse, mais que, néanmoins, il ne pouvait souscrire aux principes énoncés dans ce bill. Il ne pouvait considérer autrement que dangereux de les adopter et de les inclure dans notre loi pénale. Puis il a invoqué quatre raisons pour motiver son opinion. Premièrement, il a qualifié le bill de rétrograde, ce qu'il est certainement. Tous les progrès qui ont été accomplis et couronnés par la cause Drybones vont être détruits. Deuxièmement, il a déclaré le bill inutile. Troisièmement, il l'a trouvé dangereux, et quatrièmement, pour employer une expression qui n'est pas un terme de droit, il l'a qualifié de démodé. Ma foi, en regardant le jeune ministre, je me demande comment il peut proposer une mesure démodée.

Monsieur l'Orateur, le doyen Scott a souligné les diverses causes dans lesquelles la notion des droits de l'homme, dans une suite de magnifiques décisions de la Cour suprême, a été élargie au cours des années. Il y a l'affaire Boucher et cinq ou six autres. Il a conclu en disant qu'à son avis cette loi était dangereuse.

Y a-t-il la crise à l'heure actuelle? Parfois, des lois de cette nature sont adoptées en temps de crise. Va-t-on me dire qu'un ou deux gueulards auront assez de poids pour affecter tout le pays? Aujourd'hui, il y a moins de discrimination au Canada qu'il n'y en a jamais eu.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Pourquoi a-t-on présenté ce projet de loi? Monsieur l'Orateur, M. Daniel Hill, directeur de la commission des droits de l'homme de l'Ontario, a affirmé que le public canadien, étant donné